

# APPEL À L'ACTION

## pour la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3)

La 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan se tiendra à Nice du 9 au 13 juin 2025. Cette conférence vise à faire le point sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable dédié à l'océan (ODD 14) et intervient à mi-chemin de la Décennie des océans des Nations Unies.

### Considérant que :

- 66% du milieu marin serait « sévèrement altéré » à ce jour par les activités humaines, en particulier par l'exploitation directe des organismes (principalement la pêche), qui est le facteur qui a eu l'incidence relative la plus importante, suivi par la dégradation des habitats, et les pollutions, dont les effets sont exacerbés par le changement climatique ;
- Plus de 33% des requins et des espèces proches, et plus d'un tiers des mammifères marins sont menacés d'extinction ;
- Les récifs coralliens ont perdu 50% de leur superficie et sont menacés de disparaître d'ici 2050 ;
- 34% des stocks de poissons marins sont exploités à un niveau biologiquement non durable.
- Les populations d'oiseaux marins ont décliné de 70% au cours des 50 dernières années.

### Rappelant que :

- Les écosystèmes marins et côtiers abritent une biodiversité unique et jouent un rôle capital dans la régulation du climat ;
- Plus de trois milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance ;
- Des écosystèmes marins sains contribuent à protéger les régions côtières contre les risques naturels, à soutenir la sécurité alimentaire, à fournir des ressources pour la recherche et les traitements pharmaceutiques et médicaux, et à contribuer au bien-être culturel et mental.

### Soulignant :

- L'importance de la coopération internationale et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique.

**Le Comité français de l'UICN, ses membres, experts, et partenaires rappellent l'importance de la conservation de l'Océan et portent pour la conférence onusienne les recommandations ci-dessous, encourageant la France à faire des annonces ambitieuses à Nice en juin 2025, afin qu'UNOC 2025 aboutisse à une déclaration politique forte et orientée vers l'action.**

## RENFORCER LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

### 1. Protéger 30% de l'Océan en 2030

Nous demandons que la cible 5 de l'ODD 14 s'aligne sur la cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité afin que, d'ici 2030, 30% des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées, et à d'autres mesures de conservation efficace par zone. Nous demandons que la mise en œuvre de ces aires marines protégées (AMP) se fasse en respect des lignes directrices de l'UICN et rappelons l'incompatibilité des activités industrielles préjudiciables à l'environnement avec les aires marines protégées.

### 2. Augmenter les niveaux de protection

Nous soutenons un renforcement du niveau de protection des aires marines protégées selon les normes et standards internationaux de l'UICN. En Europe et en France, ce renforcement passe par la mise en œuvre de 10% de zones de protection stricte, répondant à la définition de l'Union Européenne publiée dans sa stratégie en faveur de la biodiversité et correspondant aux catégories I et II de l'UICN. A l'échelle nationale, ces zones de protection stricte doivent être réparties de manière équitable dans toutes les façades et bassins maritimes français.

### 3. Augmenter la superficie du réseau des aires marines protégées en haute mer

Nous appelons à une ratification rapide d'au moins 60 États afin d'assurer une entrée en vigueur du traité international pour la protection de la haute-mer (BBNJ) adopté aux Nations Unies le 4 mars 2023. UNOC 2025

doit être une opportunité pour annoncer l'entrée en vigueur du traité et la tenue de la première COP BBNJ. Le traité doit permettre la mise en place d'un vaste réseau d'aires marines protégées en haute mer indispensable pour atteindre 30% de l'Océan protégé, puisque qu'elle représente 61% de la superficie des océans, mais qu'elle n'est protégée qu'à hauteur de 1,45%. Les aires marines protégées en haute mer doivent également répondre aux normes mondiales de l'UICN en excluant les activités industrielles préjudiciables à l'environnement et en désignant une part significative d'entre elles répondant aux catégories I, II, et III de l'UICN.

Nous demandons une coopération renforcée entre les Programmes des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) et pour l'alimentation et l'agriculture avec la Food and Agriculture Organisation (FAO) et l'Organisation maritime internationale (OMI), afin d'établir conjointement une stratégie de planification des usages en haute mer, qui intègre les données scientifiques pour la protection des écosystèmes et espèces océaniques.

#### **4. Garantir une gestion efficace des aires marines protégées**

Nous demandons, au-delà de l'augmentation de leur superficie et de leur niveau de protection, d'investir les moyens nécessaires pour assurer et pour évaluer une gestion efficace des aires marines protégées afin d'atteindre des résultats positifs pour la biodiversité. La gestion efficace peut être évaluée et reconnue selon le standard mondial de la Liste verte des aires protégées de l'UICN.

### **RENFORCER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS**

#### **5. Renforcer la restauration des écosystèmes marins et littoraux en mettant en œuvre des politiques et des investissements ambitieux**

Nous demandons que 30% de la superficie d'écosystèmes marins dégradés soient en cours de restauration d'ici 2030, conformément à la cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité. En Europe, il est ainsi essentiel que les plans nationaux de restauration dont le Plan national de restauration français, intègrent des actions ambitieuses pour la conservation et la restauration des écosystèmes marins, y compris des mesures de restauration passives, notamment lorsque placer certaines zones sous une protection stricte suffirait à permettre le rétablissement naturel des écosystèmes marins et des richesses naturelles qu'ils abritent. La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 souligne également la nécessité de prendre des mesures plus énergiques en vue de restaurer les écosystèmes marins dégradés, notamment les écosystèmes riches en carbone et les importantes zones de frai et de croissance pour les poissons.

#### **6. Mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature et appliquer l'Accord de Paris sur le climat**

Nous appelons à respecter et à pleinement mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le Climat pour limiter les impacts du changement climatique sur l'océan, comme le réchauffement et l'acidification des océans, qui affectent particulièrement les récifs coralliens tropicaux, dont 10% de la superficie mondiale se situent dans les eaux françaises, et qui sont menacés de disparaître complètement d'ici 2050.

Nous appelons à développer des solutions fondées sur la nature en appliquant le standard mondial de l'UICN pour lutter contre le changement climatique. Les solutions fondées sur la nature doivent non seulement reposer sur la conservation et la restauration des écosystèmes à carbone bleu (marais salants, mangroves et herbiers marins) qui jouent un rôle important pour l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique, mais également des habitats associés comme les récifs coralliens.

#### **7. Protéger les écosystèmes marins profonds et mésophotiques**

Nous soutenons l'interdiction de l'exploitation minière des grands fonds marins et appelons, conformément à la recommandation adoptée par l'UICN à Marseille, à l'adoption d'un moratoire par l'Autorité internationale des fonds marins.

Nous soutenons le renforcement des connaissances et la protection des écosystèmes de la zone mésophotique océanique. Située à des profondeurs entre 30 et 200 mètres, cette zone abrite des écosystèmes parmi les moins explorés et protégés de notre planète. La zone mésophotique doit être mieux intégrée dans les politiques de conservation, reconnaissant son rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité et la résilience des écosystèmes océaniques, tenant compte de la continuité écologique entre les écosystèmes de surface et ceux des profondeurs.

#### **8. Prévenir et réduire significativement la pollution marine de toute origine, tant celles résultant des activités terrestres que maritimes**

Nous demandons la finalisation et la mise en œuvre rapides du traité mondial pour mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins, en incluant des objectifs ambitieux de réduction de la production du plastique, des actions claires, évaluables, et déjà effectives à court terme, et en adoptant une approche sur l'ensemble du cycle de vie du plastique. Cela inclut la prévention de toute nouvelle pollution, notamment via l'interdiction des plastiques à usage unique, des produits chimiques préoccupants, et des polymères dangereux.

Nous rappelons l'urgence d'atténuer les impacts des pollutions terrestres dégradant le littoral et le milieu marin, comme les eaux usées polluées et les polluants chimiques divers utilisés, notamment dans l'agriculture, qui constituent une des premières causes de pression sur les écosystèmes

des produits chimiques préoccupants, et des polymères dangereux.

Nous rappelons l'urgence d'atténuer les impacts des pollutions terrestres dégradant le littoral et le milieu marin, comme les eaux usées polluées et les polluants chimiques divers utilisés, notamment dans l'agriculture, qui constituent une des premières causes de pression sur les écosystèmes marins.

## **RENFORCER LA PROTECTION DES ESPÈCES MARINES**

### **9. Renforcer la protection des espèces marines et réduire l'incidence de la pêche sur la biodiversité marine**

Nous appelons à renforcer les mesures de protection des espèces marines comme les mammifères marins et les requins et raies, dont plus d'un tiers sont menacés selon la Liste rouge mondiale de l'UICN, en agissant en particulier sur la réduction des captures accidentelles. Nous demandons la création de zones de protection renforcées pour les espèces les plus menacées et l'application de mesures d'atténuation efficaces existantes telles que les fermetures saisonnières de pêche, la réduction de la vitesse des navires et la formation des pêcheurs.

Nous rappelons l'importance d'une pêche durable pour la biodiversité et les communautés locales, et en comparaison, l'incompatibilité d'une pêche industrielle, surexploitant les ressources marines vivantes, polluante, et utilisant des pratiques destructrices comme le chalutage de fond, avec le maintien du bon fonctionnement des écosystèmes, en particulier dans les aires marines protégées.

Nous demandons une meilleure gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants, utilisés principalement pour la pêche au thon, qui constituent une méthode de pêche particulièrement nuisible pour l'environnement et dont l'utilisation a considérablement augmenté partout dans le monde depuis 2012, tant en haute mer que dans les zones économiques exclusives (ZEE).

### **10. Protéger efficacement les zones clés pour les espèces**

Nous demandons un renforcement de la coopération internationale, notamment via les conventions des mers régionales, pour la protection des zones clés déjà identifiées telles que les aires importantes pour les mammifères marins (IMMAs), les oiseaux (IBAs), les requins et raies (ISRAs), les tortues marines (IMTAs), ainsi que des mesures de conservation sectorielles telles que la création d'écosystèmes marins vulnérables (VME) pour la pêche et les zones marines particulièrement sensibles (PSSA).

## **ASSURER UN AVENIR DURABLE POUR L'OcéAN**

### **11. Promouvoir l'économie bleue régénérative**

Nous demandons l'adoption d'une définition de l'économie bleue régénérative qui intègre clairement les enjeux de préservation et de restauration des écosystèmes marins et le bien-être des populations. L'économie bleue régénérative est un modèle économique qui combine tout à la fois la régénération et la protection des écosystèmes marins et côtiers avec des activités économiques durables, décarbonées et une prospérité équitable au service des populations et de la planète aujourd'hui et demain. UNOC 2025 constitue une étape importante pour promouvoir une économie bleue régénérative, garantissant la préservation et la bonne santé des écosystèmes marins.

### **12. Accroître la coopération scientifique et l'éducation dans le domaine de l'Océan**

Nous affirmons l'importance de la science qui a démontré que la conservation de la biodiversité était indispensable pour un Océan en bonne santé et son rôle crucial en tant que régulateur du climat. Nous soutenons le développement des connaissances scientifiques dans ces deux domaines de la biodiversité et du climat pour mieux connaître le fonctionnement des écosystèmes marins, évaluer l'impact des changements en cours, établir des scénarios tendanciels, et proposer des actions fondées sur la science. Nous demandons en particulier l'amélioration des connaissances sur les espèces et habitats côtiers rocheux benthiques.

L'Océan étant un bien commun, nous appelons à amplifier les actions d'éducation et de sensibilisation sur l'environnement marin pour l'implication de tous dans sa protection.

### **13. Mobiliser les financements pour les actions en faveur de l'Océan**

Nous demandons à accroître les financements publics et privés dédiés à la recherche, à la conservation, et à la restauration de l'Océan, et à supprimer les subventions néfastes à la biodiversité marine, conformément aux cibles 18 et 19 du Cadre mondial de la biodiversité. En particulier, nous demandons de supprimer les subventions contribuant à la surpêche, comme stipulé par l'accord sur les subventions à la pêche de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) adopté en 2022. UNOC 2025 doit permettre de parvenir à l'entrée en vigueur de cet accord en obtenant le soutien des 2/3 des 164 membres de l'OMC par le dépôt de leur « instrument d'acceptation » de l'accord.

# SIGNATAIRES

## de l'appel à l'action pour la 3ème Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3)

Alliance pour la préservation  
des forêts

A Rocha France

Association des Naturalistes de  
la Vallée du Loing

Association Française des  
Parcs Zoologiques

Beauval Nature

Bioparc Conservation

Centre International de Droit  
Comparé de l'Environnement

Ecomaires

Fédération des Conservatoires  
d'espaces naturels

Fédération française d'études  
et de sports sous-marins

Fondation Tour du Valat

Fondation Yves Rocher

France Nature Environnement

Humanité et Biodiversité

Ifaw France

Institut de Recherche pour le  
Développement

Institut Océanographique  
Paul Ricard

Jane Goodall Institute France

Jeunes Ambassadeurs  
pour l'Environnement

Ligue pour la protection  
des oiseaux

Miraceti

Muséum national d'Histoire naturelle

Noé

Océanopolis

Partenariat  
Français pour l'Eau

Plateforme Océan & Climat

Rastoma France

Réserves Naturelles de France

Respect Ocean

Surfrider Foundation Europe

TE MANA O TE MOANA

Under the pole

Ville de Paris